

## COMMUNIQUE SUR LA SITUATION A LA CPAM MEURTHE ET MOSELLE

La mise sur la place publique d'éléments portant sur le fonctionnement du Conseil d'Administration de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de notre département appelle de notre part plusieurs remarques.

Nous constatons que ces éléments apparaissent dans la presse, étrangement tout juste une semaine après la mise en place du Conseil d'Administration de la CPAM pour un nouveau mandat et l'élection à sa présidence d'un militant de la CGT, notre camarade Denis Vallinetti, ouvrier spécialisé à l'Usine St Gobain Pont A Mousson.

Il est nécessaire de rappeler que depuis de longues années, plusieurs procédures ont été instruites au niveau judiciaire au sujet des personnes citées dans la presse...

Il nous paraît utile de rappeler ici que pour siéger à ce Conseil, les représentants des organisations salariales et patronales concernées ont vu leurs candidatures examinées par la Mission de contrôle nationale, puis validées par la Préfecture.

Nos mandatés CGT sont pour leur part présentés dans le cadre de notre « Charte CGT des élus et mandatés ». Ils s'engagent au respect de cette Charte notamment en termes d'éthique, de transparence financière, de lien avec leur Union Départementale CGT.

Pour ce qui concerne les éléments présentés dans la presse comme des révélations ils renvoient manifestement à des faits connus et ne datent pas d'une semaine.

Ces faits inacceptables vont imposer une plus grande rigueur dans la gouvernance du CA, ce que notre mandaté à la CPAM se fera fort de mettre en œuvre dans le cadre de sa nouvelle responsabilité.

Pour la CGT, faire face au contexte national d'austérité, à la montée croissante de la précarité, aux difficultés de vie des salariés et des assurés sociaux, mais également aux menaces qui pèsent sur notre système de santé et notre modèle de protection sociale, exige d'autres pratiques.

Pour la CGT, la mission du Conseil d'Administration de la CPAM 54 est d'agir pour une haute qualité de service public au bénéfice des patients. Cela passe notamment par de meilleures conditions de travail, de fonctionnement et de rémunération des agents, mais aussi par une plus grande transparence du CA en direction des assurés sociaux.

Nancy le 26 avril 2018